



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 7 - FEVRIER 2013**

# SOMMAIRE

## 74\_DDCS direction départementale de la cohésion sociale

### Economie et emploi

Arrêté N °2013043-0025 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT .....	1
---	---

### Politiques solidaires et politiques de jeunesse

Arrêté N °2013045-0006 - arrêté portant désistement de Mme CARDINET, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, pour l'exercice de ses fonctions au titre de la juridiction de Bonneville .....	4
---	---

Arrêté N °2013046-0004 - arrêté portant modification de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs .....	7
---	---

## 74\_DDPP direction départementale de la protection des populations

### SPA santé et protection animales

Arrêté N °2013038-0001 - attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur PICCOT- CREZOLLET Cyrille .....	15
---	----

## 74\_DDSP direction départementale de la sécurité publique

### Service de gestion opérationnelle SGO

Arrêté N °2013031-0013 - arrêté remplaçant l'arrêté N ° 2012 214-0013 du 01/08/2012 portant subdélégation de signature de M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute Savoie .....	18
--	----

## 74\_DDT direction départementale des territoires

### SATS service appui territorial et sécurité

Arrêté N °2013045-0001 - Arrêté Modificatif de l'agrément pour l'exploitation, à Annecy d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivré à Monsieur Masson Pierre .....	21
---	----

Arrêté N °2013045-0003 - Arrêté Modificatif de l'agrément pour l'exploitation, à Gaillard d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivré à Monsieur Sokolowski Raymond .....	24
--	----

Arrêté N °2013045-0004 - Arrêté Modificatif de l'agrément pour l'exploitation, à Meythet d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivré à Monsieur DURIEUX Robert .....	27
---	----

### SEAE service économie agricole et Europe

Arrêté N °2013039-0008 - Mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs pour la campagne 2013 .....	30
--	----

### SEE service eau et environnement

Arrêté N °2013043-0004 - distrayant des parcelles du Régime Forestier Commune de situation : HABERE- LULLIN .....	35
---	----

**SH service habitat**

Arrêté N °2013043-0027 - Dérogation aux conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite	38
Arrêté N °2013043-0028 - Dérogation aux conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite	41
Arrêté N °2013043-0029 - Dérogation aux conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite	44
Arrêté N °2013043-0030 - Dérogation aux conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite	47
Arrêté N °2013043-0031 - Dérogation aux conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite	50

**74\_DIRECTE UT direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale****Contrôleur du travail**

Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne	53
Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne ALBANAIS HOME SERVICES	55
Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne CURTENAZ Jérôme	57
Autre - récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne PEYRE Brice	59

**74\_préfecture de la Haute- Savoie****DC direction du cabinet**

Arrêté N °2012354-0007 - Médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Promotion du 1er janvier 2013.	61
Arrêté N °2013017-0002 - Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : arrêté complémentaire à l'arrêté n ° 2012354-0007 du 19 décembre 2012 - promotion du 1er janvier 2013	72
Arrêté N °2013042-0003 - Actes de courage et de dévouement - Médaille de bronze à monsieur Sébastien GIACOBI.	74

**DCRL direction des relations avec les collectivités locales**

Arrêté N °2012317-0003 - Labellisation relais de service public (RSP) du guichet multi- accueil de Faverges - Communauté de communes du pays de Faverges	76
Arrêté N °2013042-0002 - Arrêté approuvant la modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne	81



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2013043-0025**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDCS direction départementale de la cohésion sociale  
Economie et emploi**

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE  
SURENDETTEMENT



## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
Pôle Politiques d'Appui

Anncsey, le 12 février 2013

ARRETE n° 2013043-0025

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Objet :** Composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers

VU le Code de la Consommation ;

VU la loi n° 98-657 d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

VU la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2004-180 du 24 février 2004 relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers et modifiant le titre III du livre III du Code de la Consommation (partie réglementaire) ;

VU le décret n° 2010-1304 du 29 Octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

VU l'article L 331-1 du Code de la Consommation ;

VU la circulaire interministérielle du 29 Août 2011 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012163-0012 du 11 Juin 2012 portant composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers de la Haute-Savoie à compter du 17 juin 2012 pour une durée de deux ans ;

VU le courrier en date du 16 janvier 2013 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie informant de la désignation d'un membre titulaire en remplacement de Mme Catherine ROUX-LEVRAT siégeant en qualité de personne qualifiée dans le domaine de l'économie sociale et familiale ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

## A R R E T E

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2012163-0012 du 11 juin 2012 est modifié ainsi qu'il suit :

- **en qualité de personne qualifiée dans le domaine de l'économie sociale et familiale à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :**

▶ *Membre titulaire* : Mme Pascale DUC VUILLERMET, conseillère en économie sociale et familiale à la Caisse d'Allocations Familiales


Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2012163-0012 du 11 juin 2012 demeurent sans changement.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,  
M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,  
M. le Directeur de la Banque de France,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LE PREFET,

Pour le Préfet  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

  
Christophe-Noël du PAYRAT.



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013045-0006**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 14 Février 2013**

**74\_DDCS direction départementale de la cohésion sociale  
Politiques solidaires et politiques de jeunesse  
Solidarit**

arrête portant désistement de Mme  
CARDINET, mandataire judiciaire à la  
protection des majeurs, pour l'exercice de ses  
fonctions au titre de la juridiction de  
Bonneville



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**  
Cité Administrative  
74040 Annecy Cedex  
Dossier suivi par M.P. FERAT

Annecy, le 14 février 2013

**ARRÊTÉ n° 2013045-0006**

portant désistement de Mme Amandine CARDINET, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, pour l'exercice de ses fonctions au titre de la juridiction de Bonneville.

**VU**

- le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 472-1 et L. 472-2, R. 472-1 et R. 472-2 ;
- la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;
- l'arrêté n°DDCS-2012212-0023 du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie ;
- l'arrêté n° 2013-0016 du 21 janvier 2013 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- le schéma 2010-2014 des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Rhône-Alpes en date du 11 mars 2010 ;
- l'arrêté du 2013021-0014 du 21 janvier 2013 désignant Madame Amandine CARDINET, demeurant 3 rue de Nemours 74960 Meythet, en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs près les Tribunaux de Grande Instance d'Annecy, d'Annemasse et de Bonneville ;
- la demande de l'intéressée, en date du 4 février 2013, sollicitant son désistement pour l'exercice de ses fonctions pour la juridiction de Bonneville,

Considérant que Madame Amandine CARDINET justifie d'une assurance en responsabilité civile dont les garanties sont susceptibles de couvrir les dommages que pourraient subir les personnes protégées du fait de son activité ;

**SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture**

Cité administrative - rue Dupanloup 74040 Annecy Cedex  
téléphone : 04 50 88 41 40 fax : 04 50 88 40 03  
courriel : [ddcs@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddcs@haute-savoie.gouv.fr)  
site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/>



## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : l'arrêté n° 2013021-0014 du 21 janvier 2013 portant agrément mentionné à l'article L 472-1 du code de l'action sociale et des familles est modifié de la manière qu'il suit :

- retrait d'activité au titre de la juridiction de Bonneville

Article 2 : Tout changement concernant la nature et la consistance des garanties prévues par l'assurance en responsabilité civile, tout changement de catégorie de mesures de protection exercées ainsi que toute évolution du nombre de personnes qui exercent auprès du mandataire judiciaire à la protection des majeurs les fonctions de secrétaire spécialisé donnent lieu à un nouvel agrément dans les conditions prévues aux articles R. 471-1 et R. 472-2 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Grenoble situé 2 place de Verdun 38000 Grenoble.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du département et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Haute-Savoie.

P/Le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental de la  
Cohésion Sociale,

J.P. ULTSCH



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013046-0004**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 15 Février 2013**

**74\_DDCS direction départementale de la cohésion sociale  
Politiques solidaires et politiques de jeunesse  
Solidarit**

arrêté portant modification de la liste  
départementale des mandataires judiciaires à la  
protection des majeurs



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale

Anncsey, le 15 février 2013

Service Politiques Solidaires et  
Territoriales, Jeunesse et Education  
Populaire

LE PREFET DE LA HAUTE SAVOIE

Références : CB/MPF

**ARRÊTÉ n° 2013046-0004**

**Portant modification de la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 472-1 et L. 472-2, R. 472-1 et R. 472-2 ;

**VU** la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment son article 44 et 45 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n°DDCS-2012212-0023 du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté n° 201301-0016 du 21 juin 2013 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

**VU** le schéma 2010-2014 des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Rhône-Alpes en date du 11 mars 2010 ;

**Considérant** les nouvelles modifications (suppressions et ajouts) apportées par les personnes morales gestionnaires de services, les personnes physiques exerçant à titre individuel, les personnes physiques préposées d'établissement, les tribunaux de Grande Instance ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Haute Savoie : (les rubriques non complétées, le seront après la délivrance d'un agrément ou d'une autorisation).

#### 1° Tribunal d'Annecy

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

##### a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Cap Familles, service Tutelles 74, 53 rue Carnot 74000 ANNECY

##### a-2) Personnes Physiques exerçant à titre individuel :

- Mme BONTAZ Stéphanie, 121 allée du Clos Bellevue 74350 Menthonnex en Bornes,
- Mr BRONDEX Lucien, 383 chemin de Bois Jeanty – BP 13 74920 Combloux,
- Mme CARDINET Amandine, 3 rue de Nemours 74960 Meythet,
- Mme CREPIN Marie-Christine, BP 39 74230 Thônes,
- Mme JAYER Nicole, BP 14 74290 Veyrier du Lac,
- Mr LABAZ Daniel, 111 avenue de France 74000 Annecy,
- Mr MONTESSUIT Jean-Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- Mme PINSON Lydie, Cabinet Pinson – BP 809 74016 Annecy Cédex,

##### a-3) Personnes Physiques et services préposés d'établissement :

- Mme TASSET Sandrine : Service des majeurs protégés - Centre Hospitalier 74150 Rumilly et des EHPAD, Résidence de Beaufort et Résidence des Cèdres à Rumilly - BP88 74151 Rumilly Cédex,
- Mme MILLON Patricia - Mme TERRIER Brigitte : Service des Majeurs Protégés du Centre Hospitalier de la Région d'Annecy 74370 Metz-Tessy, du Pôle de Santé Mentale du CHRA, de l'EHPAD Résidence St François à Annecy –Metz-Tessy, de l'Unité de Soins de Longue Durée « La Tonnelle » à Seynod,
- Mme ROCHE Sandra, EPI 2A : 100 route du Crêt 74330 Poisy, de l'EHPAD Les Ancolies à Poisy, de l'EHPAD Le Barioz à Argonay, de l'EHPAD Les Parouses à Annecy, de l'EHPAD Les Bartavelles à Meythet,
- Mme DE LORA Catherine : Centre Arthur Lavy 74570 Thorens Glières.

b) Au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

b-1) Personnes morales gestionnaires de services :



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :
- b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

### **2° Tribunal de Bonneville**

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.) 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Cap Familles, service Tutelles 74, 53 rue Carnot 74000 ANNECY

a-2) Personnes Physiques exerçant à titre individuel :

- Mr BEL Christian, 119 rue de Savoie 74700 Sallanches,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 121 allée du Clos Bellevue 74350 Menthonnex en Bornes,
- Mr BRONDEX Lucien, 383 chemin de Bois Jeanty – BP 13 74920 Combloux,
- Mr LE CHAUX Bernard, 199 rue Jean Jacques Rousseau 74130 Bonneville,
- Mr MONTESSUIT Jean Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- Mr REUMAUX Damien, Résidence La Ferme, appart 12 – rue du Château 01420 CHANAY
- Mr WANERT Michel, 7 rue Anatole France 74100 Ambilly

a-3) Personnes Physiques et services préposés d'établissement :

- Mme ROUSSEAU Jessy : Hopital Andrevetan 74800 La Roche sur Foron
- Mr MENIER Pascal : Centre Hospitalier Alpes Léman, Findrol 74130 Contamines sur Arve : de la Maison Peterschmitt à Bonneville et de la Résidence Les Corbattes à Marnaz,
- Mr LE CHAUX Bernard : Etablissement Public de Santé Mentale 74800 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie : Hôpital Dufresne-Sommeiller – Bonnatrait 74250 La Tour.

b) Au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- b-1) Personnes morales gestionnaires de services :
- b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :
- b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

### **3° Tribunaux d'Annemasse et de Thonon les Bains**

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Association Tutélaire de Majeurs Protégés (A.T.M.P.), 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier,
- Cap Familles, service Tutelles 74, 53 rue Carnot 74000 ANNECY



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### a-2) Personnes Physiques exerçant à titre individuel :

- Mr BEL Christian, 119 rue de Savoie 74700 Sallanches,
- Mr BERLY Georges, 5 rue du Bourg Neuf 74140 Douvaine,
- Mme BONTAZ Stéphanie, 125 allée du Clos Bellevue 74350 Menthonnex en Bornes,
- Mr BRONDEX Lucien, 383 chemin de Bois Jeanty – BP 13 74920 Combloux,
- Mme CARDINET Amandine, 3 rue de Nemours 74960 Meythet,
- Mme DUPUY Ginette, Ballon 74270 Minzier,
- Mr LE CHAUX Bernard, 199 rue Jean Jacques Rousseau 74130 Bonneville
- Mr MONTESSUIT Jean Pierre, BP 50047, 74802 La Roche sur Foron,
- Mme MOREAU Annie, 42 rue du Château 74250 Peillonex,
- Mme PINSON Lydie, Cabinet Pinson – BP 809 74016 Annecy Cédex,
- Mr REUMAUX Damien, Résidence La Ferme, appart 12 – rue du Château 01420 CHANAY,
- Mr WANERT Michel, 7 rue Anatole France 74100 Ambilly

### a-3) Personnes Physiques et services préposés d'établissement :

- Mme ROUSSEAU : Maison de Retraite 74930 Reignier,
- Mr MENIER Pascal : Centre Hospitalier Alpes Léman, Findrol 74130 Contamines sur Arve, de EHPAD Résidence des Edelweiss à Ambilly,
- Mme VUARNET Christine, Mr COUDERT Serge : Service des Majeurs Protégés des Hôpitaux du Léman 74200 Thonon les Bains, du Secteur Psychiatrique de St Gingolph à Douvaine et du Secteur de Morzine, de l'EHPAD La Prairie à Thonon les Bains, de l'EHPAD Les Verdannes à Evian les Bains, de l'EHPAD La Lumière du Lac à Thonon,
- Mme VILLETTE Geneviève : Hôpital Sud Léman Valserine – 1 rue Amédée de Savoie 74164 Saint Julien en Genevois,

### b) Au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- b-1) Personnes morales gestionnaires de services :
- b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :
- b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

### Article 2 :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes handicapés ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Haute-Savoie : (les rubriques non complétées, le seront après la délivrance d'un agrément ou d'une autorisation).

### 1° Tribunal d'Annecy

a) Pendant le délai mentionné aux I, II, IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

#### a-1) Personnes morales gestionnaires de services :



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- Union Nationale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

a-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

a-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

b) Au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

b-1) Personnes morales gestionnaires de services :

b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

### **2° Tribunal de Bonneville**

a) Pendant le délai mentionné aux I, II, IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Union Nationale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

a-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

a-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

b) Au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

b-1) Personnes morales gestionnaires de services :

b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

### **3° Tribunaux d'Annemasse et de Thonon les Bains**

a) Pendant le délai mentionné aux I, II, IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Union Nationale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

a-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

a-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

b) Au titre de l'article L.471-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

b-1) Personnes morales gestionnaires de services :

b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### **Article 3**

La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Haute-Savoie : (les rubriques non complétées, le seront après la délivrance d'un agrément ou d'une autorisation).

#### **1° Tribunal d'Annecy**

a) Pendant le délai mentionné au V de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Union Nationale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

a-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

a-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

b) Au titre de l'article L.471-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

b-1) Personnes morales gestionnaires de services :

b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

#### **2° Tribunal de Bonneville**

a) Pendant le délai mentionné au V de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :

- Union Nationale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,

a-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

a-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

b) Au titre de l'article L.471-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

b-1) Personnes morales gestionnaires de services :

b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

#### **3° Tribunaux d'Annemasse et de Thonon les Bains**

a) Pendant le délai mentionné au V de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

a-1) Personnes morales gestionnaires de services :





## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

- Union Nationale des Associations Familiales (UDAF 74), 3 rue Léon Rey-Grange – BP 1033 74966 Meythet Cedex,
- a-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :
- a-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :
- b) Au titre de l'article L.471-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles :
- b-1) Personnes morales gestionnaires de services :
- b-2) Personnes physiques exerçant à titre individuel :
- b-3) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

### **Article 4**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, soit hiérarchiquement auprès du Ministre chargé du Travail, de l'Emploi et de la Santé dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

### **Article 5**

L'arrêté n° 2013021-0016 du 21 janvier 2013 est abrogé.

### **Article 6**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- aux procureurs de la République près les tribunaux de grande instance d'Annecy, de Bonneville, d'Annemasse et de Thonon les Bains,
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance d'Annecy, de Bonneville, d'Annemasse et de Thonon les Bains,
- aux juges des enfants des tribunaux de grande instance d'Annecy, de Bonneville, d'Annemasse et de Thonon les Bains.

Le Préfet, par délégation  
Le Directeur Départemental  
de la Cohésion Sociale

Jean Paul ULTSCH



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2013038-0001**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 07 Février 2013**

**74\_DDPP direction départementale de la protection des populations  
SPA santé et protection animales  
Secrétariat administratif et technique SPA**

attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur  
PICCOT- CREZOLLET Cyrille

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 7 février 2013

Service Santé et Protection Animales

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

RÉF. : SPA/CG

**Arrêté n° 2013038-0001**  
attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 203-1 à L 203-7, L 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33,

VU le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980 modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1<sup>er</sup> août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012212-0024 du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à Mme Hélène LAVIGNAC-TEZZA, Directrice départementale de la Protection des Populations de la Haute-Savoie ;

VU la demande présentée par Monsieur PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille né le 30 juillet 1978 et domicilié professionnellement à la Clinique vétérinaire - SELARL PIN et PICCOT-CRÉZOLLET - 85 allée des Charbonniers - 74160 FEIGÈRES ;

**Considérant** que Monsieur PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice Départementale de la protection des populations de Haute-Savoie ;

### A R R Ê T E

**Article 1** : l'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de un an à Monsieur PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille, docteur vétérinaire, administrativement domicilié à la clinique vétérinaire SELARL PIN et PICCOT-CRÉZOLLET - 85 allée des Charbonniers - 74160 FEIGÈRES pour les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain.

Article 2 : dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de Haute-Savoie, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : Monsieur PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Monsieur PICCOT-CRÉZOLLET Cyrille pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15 et R. 228-6 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Article 7 : Mme la Directrice départementale de la Protection des Populations de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice départementale



Hélène LAVIGNAC



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013031-0013**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 31 Janvier 2013**

**74\_DDSP direction départementale de la sécurité publique  
Service de gestion opérationnelle SGO  
Budget DDSP, gestion des réservistes**

arrêté remplaçant l'arrêté N ° 2012 214-0013  
du 01/08/2012 portant subdélégation de  
signature de M. Le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique de la Haute Savoie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA  
POLICE NATIONALE

Annecy, le 31/01/2013

-----  
DIRECTION CENTRALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Commissaire Divisionnaire de Police  
Alain FAVRE

-----  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA  
HAUTE SAVOIE

Directeur Départemental de la Sécurité  
Publique de la Haute Savoie

17 rue des marquisats  
74000 ANNECY

à

☎ : 04.50.52.31.95 - 📠 : 04.50.52.31.36

**Annecy**

Arrêté n°2013/01      RAA – n° 2013 031 - 0013

Objet : portant subdélégation de délégation de signature de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute Savoie

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 66 ;

VU le décret n° 95.654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la Police Nationale ;

VU le décret n° 95.655 du 9 mai 1995 portant statut particulier du corps de conception et de Direction de la Police Nationale ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements

VU la circulaire NOR/INT/C/91/00243/C du 15 novembre 1991 de M. le Ministre de l'Intérieur relative à la gestion déconcentrée des services de police ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel N° 46 du 12 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FAVRE, commissaire divisionnaire, en tant que directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie et commissaire central de la circonscription de sécurité publique d'Annecy

VU l'arrêté n° 2012212-0020 du 30 juillet 2012 donnant délégation de signature à M. Alain FAVRE directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1**– Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement , en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral numéro 2012212-0020 en date du 30 juillet 2012 de M. le préfet de la Haute Savoie, à Madame GALLARDO Marie José, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef SGO de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Savoie, pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses .

**ARTICLE 2** Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Le Commissaire Divisionnaire

Directeur Départemental

Alain FAVRE





PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013045-0001**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 14 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SATS service appui territorial et sécurité  
SATS - éducation routière**

Arrêté Modificatif de l'agrément pour l'exploitation, à Annecy d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivré à Monsieur Masson Pierre





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le 14 février 2013

Service appui territorial et sécurité

Cellule éducation routière

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par Thierry CROIZE  
tél. : 04 50 33 78 80  
thierry.croize@haute-savoie.gouv.fr

**Arrêté n°2013045-0001 portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.**

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel n° 01-000-26 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013003-0007 du 3 janvier 2013 de délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°2013008-0006 du 8 janvier 2013 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011132-0021 du 12 mai 2011 autorisant Monsieur MASSON Pierre à exploiter, sous le n° **E 02 074 0037 0** un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière dénommé « Auto-Ecole du Mont-Blanc » situé 2 rue Paul Guiton à Annecy ;

VU la demande présentée par Monsieur MASSON Pierre en date du 18 janvier 2013, relative aux nouvelles catégories de permis de conduire européen applicable à compter du 18 janvier 2013 ;

**CONSIDERANT** que la demande remplit les conditions réglementaires

**ARRETE**

**Article 1er** - L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2011132-0021 du 12 mai 2011 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et aux garanties minimales concernant les moyens, à dispenser les formations suivantes :

**AM - A/A1 - B/B1 - AAC**

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9

téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr

internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

**Article 2** - Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

**Article 3** - La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

**Article 4 :**

M. le Directeur départemental des Territoires,

M. le Maire d'Annecy,

M. le Commissaire Principal, chef de la circonscription de sécurité publique d'Annecy,

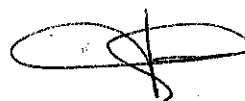
M. L'inspecteur principal délégué départemental à la Cellule Éducation Routière,

M. Gérard LEGON président départemental de l'UDEC,

M. Joël ANNE président départemental du CNPA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. et notifié à Monsieur MASSON Pierre.

LE PRÉFET,  
Pour le préfet et par délégation,  
le chef de la CER,



Thierry CROIZÉ



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013045-0003**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 14 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SATS service appui territorial et sécurité  
SATS - éducation routière**

Arrêté Modificatif de l'agrément pour l'exploitation, à Gaillard d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivré à Monsieur Sokolowski Raymond



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le 14 février 2013

Service appui territorial et sécurité  
Cellule éducation routière

Affaire suivie par Thierry CROIZE  
tél. : 04 50 33 78 80  
thierry.croize@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté n°2013045-0003 portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.**

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel n° 01-000-26 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013003-0007 du 3 janvier 2013 de délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°2013008-0006 du 8 janvier 2013 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012004-0038 du 4 janvier 2012 autorisant Monsieur SOKOLOWSKI Raymond à exploiter, sous le n° **E 12 074 9787 0** un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière dénommé «CER du LEMAN» situé, 119 route de Genève à Gaillard ;

VU la demande présentée par Monsieur SOKOLOWSKI Raymond en date du 6 février 2013, relative aux nouvelles catégories de permis de conduire européen applicable à compter du 18 janvier 2013 ;

**CONSIDERANT** que la demande remplit les conditions réglementaires

**ARRETE**

**Article 1er** - L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° **2012004-0038** du 4 janvier 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et aux garanties minimales concernant les moyens, à dispenser les formations suivantes :

**AM - A/A1 - B/B1 - AAC**

**Article 2** - Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

**Article 3** - La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

**Article 4 :**

M. le Directeur départemental des Territoires,

M. le Maire de Gaillard,

M. le Commissaire de Police Principal, chef de la circonscription d'Annemasse,

M. Joël ANNE président départemental du CNPA,

M. Gérard LEGON président départemental de l'UDEC,

M. L'inspecteur principal délégué départemental à la cellule éducation routière,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur SOKOLOWSKI Raymond.

LE PRÉFET,  
Pour le préfet et par délégation,  
le chef de la CER,



Thierry CROIZÉ



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013045-0004**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 14 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SATS service appui territorial et sécurité  
SATS - éducation routière**

Arrêté Modificatif de l'agrément pour l'exploitation, à Meythet d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière délivré à Monsieur DURIEUX Robert

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le 14 février 2013

Service appui territorial et sécurité

Cellule éducation routière

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par Thierry CROIZE

tél. : 04 50 33 78 80

thierry.croize@haute-savoie.gouv.fr

**Arrêté n°2013045-0004 portant modification d'agrément pour l'exploitation d'un l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.**

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel n° 01-000-26 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013003-0007 du 3 janvier 2013 de délégation de signature à Monsieur le Directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°2013008-0006 du 8 janvier 2013 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012047-0013 du 16 février 2012 autorisant Monsieur DURIEUX Robert à exploiter, sous le n° E 02 074 0220 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «École de Conduite de Meythet» situé 6 rue Antoine Berthod à Meythet ;

VU la demande présentée par Monsieur DURIEUX Robert en date du 05 février 2013, relative aux nouvelles catégories de permis de conduire européen applicable à compter du 18 janvier 2013 ;

**CONSIDERANT** que la demande remplit les conditions réglementaires

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2012047-0013 du 16 février 2012 est modifié comme suit :  
« L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et aux garanties minimales concernant les moyens, à dispenser les formations suivantes :

A/A1 - AM - B/B1 - AAC.

**Article 2** - Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

**Article 3** - La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001.

**Article 4 :**

M. le Directeur Départemental des Territoires,

M. le Maire de Meythet,

M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meythet,;


M. L'inspecteur principal délégué départemental à la Cellule Éducation Routière,

M. Gérard LEGON président départemental de l'UDEC,

M. Joël ANNE président départemental du CNPA

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur DURIEUX Robert.

LE PRÉFET,  
Pour le préfet et par délégation,  
le chef de la CER,



Thierry CROIZÉ





PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2013039-0008**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 08 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SEAE service économie agricole et Europe**

Mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs  
pour la campagne 2013

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le

- 8 FEV. 2013

Service Economie Agricole et Europe  
Cellule Agriculture et Développement Rural

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par Magali DURAND  
tél. : 04 50 33 78 48  
magali.durand@haute-savoie.gouv.fr

**Arrêté modificatif n°  
définissant les mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte) pour la campagne 2013**

VU les articles L.251-1 à L.251-21 du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire ;

VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;

VU l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 relatif à la lutte contre *Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte modifié par l'arrêté du 23 septembre 2010 et l'arrêté du 4 janvier 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2010.1012 du 15 novembre 2010 définissant la zone de confinement et les mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte) dans le département ;

VU la lettre à diffusion limitée du MAAP, DGAL en date du 26 octobre 2010, définissant le département de Haute-Savoie en tant que zone de confinement ;

**Considérant** que les résultats de la surveillance organisée en Rhône-Alpes en 2012 confirment la présence de la chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte) et nécessitent le renforcement des mesures de lutte dans certaines zones autour des captures, en fonction du nombre de captures ;

## ARRETE

### **Article 1 - disposition générale**

L'arrêté préfectoral n° DDT-2010.1012 du 15 novembre 2010 définissant la zone de confinement et les mesures de lutte contre la chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le Conte) dans le département est modifié. Pour l'année 2013, il est complété par les dispositions figurant aux articles qui suivent.

### **Article 2 - mesures de lutte générales (rappels et ajouts)**

Toutes les parcelles situées dans le département de Haute-Savoie font l'objet des mesures de lutte suivantes :

2.1 - Les parcelles qui étaient en maïs en 2011 et en 2012 et qui seront implantées en maïs en 2013 devront faire l'objet d'une lutte à l'aide d'insecticides contre les larves.

Ces traitements seront réalisés en utilisant des produits phytopharmaceutiques à base de téfluthrine (nom commercial Force 1.5 G ou Viking) ou cyperméthrine (nom commercial Belem 0.8 MG) autorisés à la mise sur le marché visant un usage de traitement du sol contre les taupins des surfaces en maïs, conformément aux décisions individuelles de mise sur le marché les concernant. Ainsi, en particulier, les parcelles traitées en 2011 ou en 2012 avec de la téfluthrine ne pourront pas être traitées avec ce produit en 2013 afin de respecter l'exigence d'une application au maximum tous les trois ans inscrite dans l'autorisation de mise en marché.

2.2 - Sur l'ensemble des parcelles d'une même exploitation, cultivées en maïs en 2010, appelé sole maïs 2010, à la fin de l'année 2013, au moins la moitié de ces surfaces doit avoir fait l'objet d'une culture autre que le maïs au cours des années 2011 à 2013 à raison d'un sixième au moins en 2011, un sixième au moins en 2012 et du complément pour atteindre la moitié au moins (trois sixièmes) en 2013.

Les exploitations qui n'auraient pas atteint l'objectif de deux sixièmes en 2012 sont autorisées à titre exceptionnel à reporter cette exigence en 2013, sous réserve d'atteindre la moitié (trois sixièmes) sur les trois années 2011, 2012 et 2013 réunies.

### **Article 3 - Mesures de lutte renforcées dans les zones de 1 à 29 captures**

Les parcelles majoritairement incluses dans un périmètre de 1 km de rayon autour du lieu où ont été piégées de 1 à 29 chrysomèles en 2012, qui étaient en maïs en 2012 et qui seront implantées en maïs en 2013 doivent faire l'objet d'une lutte à l'aide d'insecticides contre les larves selon des dispositions identiques à celles figurant au point 1 de l'article 2 du présent arrêté.

Les cartes des zones de 1 km de rayon autour des lieux où ont été piégées de 1 à 29 chrysomèles dans le département de Haute-Savoie au cours de la campagne de surveillance 2012 sont établies par la DRAAF-SRAL et figurent en annexe 1 au présent arrêté. L'annexe 2 dresse la liste des communes concernées par ces zones.

### **Article 4 - Mesures de lutte renforcées dans les zones à 30 captures et plus**

Les parcelles majoritairement incluses dans un périmètre de 1 km de rayon autour des lieux où ont été piégées au moins 30 chrysomèles en 2012 sont soumises aux obligations complémentaires qui suivent.

4.1 - Les parcelles qui étaient en maïs en 2012 et qui seront implantées en maïs en 2013 doivent faire l'objet d'une lutte à l'aide d'insecticides contre les larves.

Ces traitements seront réalisés en utilisant exclusivement des produits phytopharmaceutiques à base de téfluthrine (nom commercial Force 1.5 G ou Viking) autorisés à la mise sur le marché visant un usage Maïs \*Traitement du sol\* taupins. Les prescriptions figurant dans les décisions individuelles d'autorisation de mise en marché ne sont pas applicables. Ainsi une parcelle qui aura fait l'objet d'un traitement à base de téfluthrine en 2011 et/ou en 2012 pourra faire l'objet d'un nouveau traitement en 2013, par dérogation à l'exigence d'une application au maximum tous les trois ans inscrite dans l'autorisation de mise en marché.

4.2 - Sur l'ensemble des parcelles d'une même exploitation majoritairement incluses dans le périmètre et cultivées en maïs en 2012, au moins un tiers de ces surfaces doit faire l'objet d'une autre culture en 2013. Cette mesure sera reconduite en 2014 et 2015 par tiers successifs. Ainsi en 2014 au moins deux tiers des surfaces devront avoir fait l'objet d'une autre culture que le maïs sur les deux années 2013 et 2014 réunies. En 2015 aucune des parcelles ne devra avoir fait l'objet d'une culture de maïs pendant plus de deux années consécutives au cours des trois années 2013, 2014 et 2015 réunies.


4.3 - Dans la mesure du possible, les semis de maïs interviendront après le 1<sup>er</sup> mai 2013 et les parcelles ou parties de parcelles implantées en maïs en 2013 feront l'objet d'un traitement contre les adultes de la pyrale dans les conditions prévues par l'autorisation de mise en marché.

La carte des périmètres de 1 km de rayon autour des lieux de capture où ont été piégées au moins 30 chrysomèles en 2012 dans le département de Haute-Savoie est établie par la DRAAF-SRAL et figure en annexe 1 au présent arrêté. L'annexe 2 dresse la liste des communes concernées par ces zones.

#### **Article 5 : Exécution**

M. le secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie, M. le directeur départemental des territoires, M. le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, M. le président de la FREDON, Mmes et MM. les maires, officiers de la gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes du département.

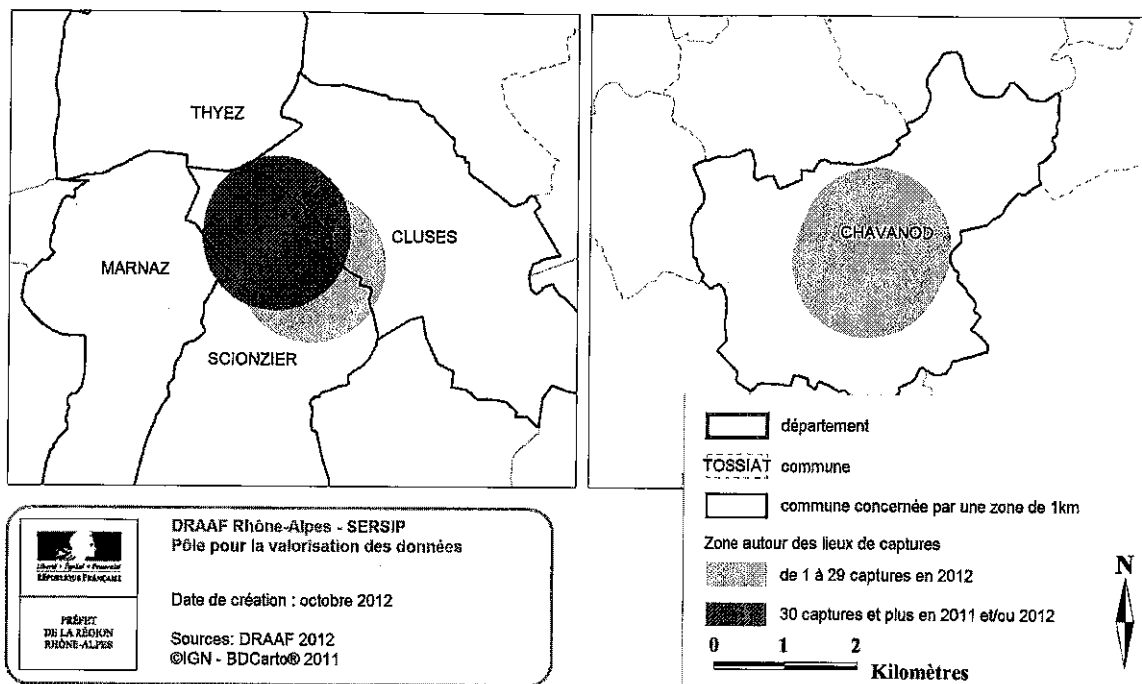
LE PREFET,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Christophe Noël du Payrat

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
ARRETE PREFECTORAL DE LUTTE CONTRE LA CHRYSOMELE DU MAÏS

ANNEXE 1

**ZONES DE 1KM AUTOUR DES LIEUX DE CAPTURES**  
Département de la Haute-Savoie



DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
ARRETE PREFECTORAL DE LUTTE CONTRE LA CHRYSOMELE DU MAÏS

ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES EN ZONES DE CAPTURES

Commune	Zone de 1 à 29 captures en 2012	Zone à 30 captures et plus en 2012
CHAVANOD	X	
CLUSES	X	X
MARNAZ		X
SCIONZIER	X	X
THYEZ		X



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2013043-0004**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SEE service eau et environnement  
MNFC milieux naturels, forêt et cadre de vie**

distayant des parcelles du Régime Forestier  
Commune de situation : HABERE- LULLIN

Direction départementale  
des territoires

Annecy, le 12 février 2013

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,

Affaire suivie par Claude GEMIGNANI  
tél. : 04.56.20.90.37  
claude.gemignani@haute-savoie.gouv.fr

**Arrêté n° 2013043-0004**  
**distrayant des parcelles du Régime Forestier**  
**Commune de situation : HABERE-LULLIN**

VU les articles L 111.1, L 141.1 et R 141.3 à R 141.8 du Code Forestier ;

VU la circulaire N° 2003-5002 du 3 avril 2003 de Monsieur le Ministre de l'Agriculture ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013003-0007 du 3 janvier 2013 de délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013008-0006 du 8 janvier 2013 de subdélégation de signature du Directeur Départemental des Territoires ;

VU la délibération du 17 mars 2012 par laquelle le Conseil Municipal de Villard-sur-Boège demande la distraction du Régime Forestier pour plusieurs parcelles de terrain sises sur le territoire de la commune d'Habère-Lullin ;

VU l'extrait de la matrice cadastrale et le plan cadastral ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts en date du 7 février 2013 ;

VU l'avis émis par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;

**ARRETE**

Article 1er : Sont distraites du Régime Forestier, selon l'emprise décrite dans le dossier de demande, les parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune d'Habère-Lullin et désignées dans le tableau ci-après :

Propriétaire	Commune de Situation	Section	Ancien n° De parcelle	Nouveau n° De parcelle	Lieu-dit	Surface Concernée En ha
Villard-sur-Boège	Habère-Lullin	B	1142	1142	La Grange du Cry	0.0288
		B	1179	3832	Les Sarrazins	0.1842
		B	1180	3834	Les Sarrazins	0.5063
		B	1181	1181	Les Sarrazins	0.0039
TOTAL						0.7232

La surface de la forêt avant distraction du régime forestier était arrêtée à : 51 ha 06 a 17 ca.

La surface du présent arrêté est : 0 ha 72 a 32 ca.

La nouvelle surface de la forêt est arrêtée à : 50 ha 33 a 85 ca.

Article 2 : Cet arrêté est susceptible d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains,  
Monsieur le Maire de Villard-sur-Boège,  
Madame le Maire d'Habère-Lullin,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie d'Habère-Lullin, inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,  
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts.

P/ le Préfet et par délégation,  
P/Le Directeur Départemental des Territoires,  
La Chef du Service Eau-Environnement,

Isabelle LHEUREUX





PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013043-0027**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SH service habitat  
SH - Bâtiment durable**

Dérogation aux conditions d'accessibilité pour  
les Personnes à Mobilité Réduite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service habitat  
Pôle bâtiment durable

Annecy, le 12 février 2013

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par C. DAVIER  
tél. : 04.50.33.77.04  
claude.davier@haute-savoie.gouv.fr

**ARRETE N° 2013043-0027  
de dérogation à l'exigence d'accessibilité - CCDSA - Sous Commission Départementale  
d'Accessibilité - Réf : 120912**

**VU** les articles L111-7 , R 111-19.1 et R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à l'exigence d'accessibilité des établissements recevant du public ;

**VU** les articles R 111-19.6 et R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la possibilité de dérogation à l'exigence d'accessibilité des locaux recevant du public ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013003 du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

**VU** le dossier de permis de construire n° 074 271 12 B 0009 - présenté par la commune de Seytroux - relatif à la rénovation et à l'extension de l'école communale - sur la commune de Seytroux ;

**VU** la demande de dérogation présentée par la commune de Seytroux en date du 11 janvier 2013 ;

**VU** l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité émis en séance du 05 février 2013 ;

**Considérant :**

- que la réglementation en vigueur autorise l'installation d'un élévateur, dans les édifices existants, sous réserve de l'obtention d'une dérogation et à condition que cet équipement soit à usage permanent et accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- que les accès à la salle de restauration située au sous-sol (à - 1,70 m du niveau de l'entrée) et aux salles de classe situées au rez-de-chaussée supérieur (à + 1,12 m du niveau de l'entrée) se font par un escalier ;
- que, pour pallier les dénivellations, un élévateur pour les personnes à mobilité réduite est installé ;

## ARRETE

Article 1 :

La dérogation à l'exigence d'accessibilité présentée par la commune de Seytroux est accordée.

Article 2 :

Les prescriptions annexées à l'avis de la sous-commission d'accessibilité devront être respectées.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le maire de la commune de Seytroux ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Thonon, président de la commission d'arrondissement de sécurité et d'accessibilité ;
- Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires,



**Thierry ALEXANDRE**



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013043-0028**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SH service habitat  
SH - Bâtiment durable**

Dérogation aux conditions d'accessibilité pour  
les Personnes à Mobilité Réduite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service habitat  
Pôle bâtiment durable

Annecy, le 12 février 2013

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par C. DAVIER  
tél. : 04.50.33.77.04  
claude.davier@haute-savoie.gouv.fr

**ARRETE N° 2013043-0028  
de dérogation à l'exigence d'accessibilité - CCDSA – Sous Commission Départementale  
d'Accessibilité - Réf : 120939**

VU les articles L111-7 , R 111-19.1 et R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à l'exigence d'accessibilité des établissements recevant du public ;

VU les articles R 111-19.6 et R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la possibilité de dérogation à l'exigence d'accessibilité des locaux recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013003 du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

VU le dossier d'autorisation de travaux n° 074 081 12 A 0027 - présenté par Mme FAUVE Stéphanie - relatif à la création d'une rampe d'accès extérieure - sur la commune de Cluses ;

VU la demande de dérogation présentée par Mme FAUVE Stéphanie en date du 3 décembre 2012 ;

VU l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité émis en séance du 05 février 2013 ;

**Considérant :**

- que l'accès de l'établissement se fait par une marche de 22 cm ;
- que pour palier la dénivellation une rampe fixe est installée ;
- que pour des raisons de limite de propriété la rampe ne peut avoir un pourcentage de pente réglementaire ;
- que du fait de la présence de réseaux publics (regard de visite) la rampe ne peut avoir une largeur réglementaire ;

## ARRETE

Article 1 :

La dérogation à l'exigence d'accessibilité présentée par Mme FAUVE Stéphanie est accordée.

Article 2 :

Les prescriptions annexées à l'avis de la sous-commission d'accessibilité devront être respectées.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le maire de la commune de Cluses ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, président de la commission d'arrondissement de sécurité et d'accessibilité ;
- Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires,



**Thierry ALEXANDRE**



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013043-0029**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SH service habitat  
SH - Bâtiment durable**

Dérogation aux conditions d'accessibilité pour  
les Personnes à Mobilité Réduite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service habitat  
Pôle bâtiment durable

Annecy, le 12 février 2013

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par MC DE DONNO  
tél. : 04.50.33.77.19  
marie-claude.de-donno@haute-savoie.gouv.fr

ARRETE N° 2013043-0029

**de dérogation à l'exigence d'accessibilité - CCDSA – Sous Commission Départementale d'Accessibilité - Réf : 120940**

VU les articles L111-7 , R 111-19.1 et R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à l'exigence d'accessibilité des établissements recevant du public ;

VU les articles R 111-19.6 et R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la possibilité de dérogation à l'exigence d'accessibilité des locaux recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013003 du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

VU le dossier d'autorisation de travaux n° 074 173 12 000 07 - présenté par la Banque Laydernier représentée par M. Pamphile SANTILLI - relatif à la mise en accessibilité de l'agence de Megève - sur la commune de Megève ;

VU la demande de dérogation présentée par la Banque Laydernier représentée par M. Pamphile SANTILLI en date du 30 novembre 2012 ;

VU l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité émis en séance du 05 février 2013 ;

**Considérant :**

- que l'agence bancaire située à l'étage est desservie par 3 volées de marches d'escaliers ;
- que l'installation d'un élévateur ou d'un ascenseur est techniquement impossible car l'agence est implantée entre un restaurant et des logements ;
- que les commandes du distributeur de billets extérieur sont placées à des hauteurs comprises entre 0.74 et 1.07 m ;
- qu'en raison de contraintes structurelles du bâtiment, il n'est pas possible de rehausser l'automate, ni de le déplacer, pour respecter les hauteurs réglementaires ;



## ARRETE

**Article 1 :**

La dérogation à l'exigence d'accessibilité présentée par la Banque Laydernier représentée par M. Pamphile SANTILLI est accordée.

**Article 2 :**

Les prescriptions annexées à l'avis de la sous-commission d'accessibilité devront être respectées.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le maire de la commune de Megève ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, président de la commission d'arrondissement de sécurité et d'accessibilité ;
- Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires,

  
**Thierry ALEXANDRE**



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013043-0030**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SH service habitat  
SH - Bâtiment durable**

Dérogation aux conditions d'accessibilité pour  
les Personnes à Mobilité Réduite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service habitat

Pôle bâtiment durable

Affaire suivie par C. DAVIER  
tél. : 04.50.33.77.04  
claude.davier@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 12 février 2013

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° 2013043-0030

**de dérogation à l'exigence d'accessibilité - CCDSA – Sous Commission Départementale d'Accessibilité - Réf : 120943**

VU les articles L111-7, R 111-19.1 et R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à l'exigence d'accessibilité des établissements recevant du public ;

VU les articles R 111-19.6 et R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la possibilité de dérogation à l'exigence d'accessibilité des locaux recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013003 du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

VU le dossier d'autorisation de travaux n° 074 010 12 000 90 - présenté par la SARL LUG - relatif à des travaux d'aménagement et à la remise aux normes des toilettes - sur la commune d'Annecy ;

VU la demande de dérogation présentée par SARL LUG en date du 12 octobre 2012 ;

VU l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité émis en séance du 05 février 2013 ;

**Considérant :**

- que l'accès au local se fait par une marche de 7 cm ;
- que cette hauteur de marche correspond à la hauteur de dalle structurante du rez-de-chaussée du bâtiment ;
- que la mise en œuvre d'une rampe fixe conforme à la réglementation empiéterait sur le domaine public ;
- que pour pallier la dénivellation une rampe escamotable est installée avec sa borne d'appel ;

## ARRETE

**Article 1 :**

La dérogation à l'exigence d'accessibilité présentée par la SARL LUG est accordée.

**Article 2 :**

Les prescriptions annexées à l'avis de la sous-commission d'accessibilité devront être respectées.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le maire adjoint de la commune d'Annecy ;
- Monsieur le président, commission intercommunale de sécurité et d'accessibilité de la région annécienne ;
- Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires,



**Thierry ALEXANDRE**



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013043-0031**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 12 Février 2013**

**74\_DDT direction départementale des territoires  
SH service habitat  
SH - Bâtiment durable**

Dérogation aux conditions d'accessibilité pour  
les Personnes à Mobilité Réduite

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service habitat  
Pôle bâtiment durable

Annecy, le 12 février 2013

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par C. CZARNIAK  
tél. : 04.50.33.78.65  
catherine.czarniak@haute-savoie.gouv.fr

**ARRETE N° 2013043-0031  
de dérogation à l'exigence d'accessibilité - CCDSA - Sous Commission Départementale  
d'Accessibilité - Réf : 130102**

VU les articles L111-7 , R 111-19.1 et R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à l'exigence d'accessibilité des établissements recevant du public ;

VU les articles R 111-19.6 et R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs à la possibilité de dérogation à l'exigence d'accessibilité des locaux recevant du public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013003 du 3 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

VU le dossier de permis de construire n° 074 104 12 X00121 - présenté par la SARL LE VAL D'YRE - relatif à une demande de dérogation pour la mise en place d'un élévateur au lieu d'un ascenseur - sur la commune de Doussard ;

VU la demande de dérogation présentée par la SARL LE VAL D'YRE en date du 17 décembre 2012 ;

VU l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité émis en séance du 05 février 2013 ;

**Considérant :**

- que l'installation d'un ascenseur est techniquement impossible en raison des contraintes structurelles du bâtiment ;
- que la réglementation en vigueur autorise l'installation d'un élévateur, dans les bâtiments existants, sous réserve de l'obtention d'une dérogation et à condition que cet équipement soit à usage permanent et accessible aux personnes à mobilité réduite ;

## ARRETE

### Article 1 :

La dérogation à l'exigence d'accessibilité présentée par la SARL LE VAL D'YRE est accordée.

### Article 2 :

Les prescriptions annexées à l'avis de la sous-commission d'accessibilité devront être respectées.

### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le maire de la commune de Doussard ;
- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy, président de la commission d'arrondissement de sécurité et d'accessibilité ;
- Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des Territoires,



Thierry ALEXANDRE



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Autre**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 09 Janvier 2013**

**74\_DIREECTE UT direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale  
Contrôleur du travail**

récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne



Affaire suivie par Patrick  
TRAVERS  
Téléphone : 04 50 88 28 49

**DIRECCTE Rhône-Alpes  
Unité Territoriale de la Haute-Savoie**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP790023758  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de la Haute-Savoie

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de la Haute-Savoie le 28 décembre 2012 par Madame Agnès BRIAND en qualité de directrice, pour l'organisme SAS AALPE74 dont le siège social est situé 4 rue Lionel Terray 74100 ANNEMASSE et enregistré sous le N° SAP790023758 pour les activités suivantes :

- Garde d'enfant +3 ans à domicile
- Accomp./déplacement enfants +3 ans
- Assistance administrative à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Commissions et préparation de repas
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Soins et promenades d'animaux de compagnie

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Annecy, le 9 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional Adjoint  
Directeur de l'UT de Haute Savoie

Philippe DUMONT



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Autre**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 08 Janvier 2013**

**74\_DIREECTE UT direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale  
Contrôleur du travail**

récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne ALBANAIS HOME  
SERVICES

Affaire suivie par Patrick  
TRAVERS  
Téléphone : 04 50 88 28 49

**DIRECCTE Rhône-Alpes  
Unité Territoriale de la Haute-Savoie**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP500614581  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de la Haute-Savoie

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de la Haute-Savoie le 8 janvier 2013 par Madame CLAIRE BOUVET en qualité de gérante, pour l'organisme ALBANAIS HOME SERVICES dont le siège social est situé Chez Tounin 74150 MOYE et enregistré sous le N° SAP500614581 pour les activités suivantes :

- Assistance informatique à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance de résidence
- Soins et promenades d'animaux de compagnie

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Annecy, le 8 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional Adjoint  
Directeur de l'UT de Haute Savoie

Philippe DUMONT



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Autre**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 08 Janvier 2013**

**74\_DIREECTE UT direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale  
Contrôleur du travail**

récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne CURTENAZ Jérôme

Affaire suivie par Patrick  
TRAVERS  
Téléphone : 04 50 88 28 49

**DIRECCTE Rhône-Alpes  
Unité Territoriale de la Haute-Savoie**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP501799522  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de la Haute-Savoie

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de la Haute-Savoie le 24 décembre 2012 par Monsieur JEROME CURTENAZ en qualité de responsable pour l'organisme ROSES ET JARDINS SERVICES dont le siège social est situé 984 Route du Suet 74350 CRUSEILLES et enregistré sous le N° SAP501799522 pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Annecy, le 8 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional Adjoint  
Directeur de l'UT de Haute Savoie

Philippe DUMONT



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Autre**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 08 Janvier 2013**

**74\_DIREECTE UT direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi - unité territoriale  
Contrôleur du travail**

récépissé de déclaration d'un organisme de  
services à la personne PEYRE Brice

Affaire suivie par Patrick  
TRAVERS  
Téléphone : 04 50 88 28 49

**DIRECCTE Rhône-Alpes  
Unité Territoriale de la Haute-Savoie**

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP789571957  
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de la Haute-Savoie

**Constate**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Territoriale de la Haute-Savoie le 21 décembre 2012 par Monsieur Brice PEYRE en qualité de responsable, pour l'organisme PEYRE Brice dont le siège social est situé 115 Impasse des Thuys74500 ST PAUL EN CHABLAIS et enregistré sous le N° SAP789571957 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Annecy, le 8 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional Adjoint  
Directeur de l'UT de Haute Savoie

Philippe DUMONT



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2012354-0007**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 19 Décembre 2012**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DC direction du cabinet  
cabinet**

Médaille d'honneur régionale, départementale  
et communale. Promotion du 1er janvier 2013.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Références : (BAG / KL)

Annecy, le **19 DEC. 2012**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté n° 2012354-0007**  
attribuant la médaille d'honneur régionale  
départementale et communale

**Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

**VU** le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

**VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie;

**SUR** proposition de Madame la directrice de cabinet;

**A R R E T E**

Article 1: La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

**MEDAILLE D'OR**

Monsieur Bernard CUSIN, ancien adjoint au maire de Saint-Blaise

**MEDAILLE DE VERMEIL**

Monsieur Jean-Claude TISSOT, adjoint au maire de Massingy

**MEDAILLE D'ARGENT**

Monsieur René BRANTUS, ancien maire de Scientrier

Monsieur Emile COCHET, ancien maire de Lornay

Madame Martine MANIN, maire de Marcellaz-Albanais

Monsieur Jean-Louis NANCHE, conseiller municipal de Massingy

Madame Françoise PAGET, ancienne 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Massingy

Article 2: La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

### MEDAILLE D'OR

Madame Anne-Marie ARMAND, attachée d'administration hospitalière (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Monsieur Jean-Luc AVET L'OISEAU, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Philippe BAJOLAZ, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Sylvie BASTARD, directrice générale des services (Mairie des Gets)  
 Monsieur Philippe BENAND, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Chatel)  
 Madame Viviane BENMEGUELLATI, maître-ouvrier (Hôpitaux du Léman)  
 Madame Marie-Josiane BENOIT, technicienne de laboratoire (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Monsieur Michel BERNARD, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Robert BERTOLINI, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Chantal BIDOIS, assistante médicale administrative (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Ghislaine BINVIGNAT, Rédacteur-chef (Mairie de Gaillard)  
 Monsieur Bernard BOCHATON, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Evian-les-Bains)  
 Monsieur Jean-Philippe BOIS, ingénieur principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Maryse BOSSON, ingénieur principal (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Madame Isabelle BOSSUOT, assistant socio-éducatif principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur François BOTTAGISI, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur René BOURGEOUX, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Annecy)  
 Madame Isabelle BOUVIER, assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Brigitte BRETON, aide-soignante de classe exceptionnelle (Hôpitaux du Léman)  
 Madame Colette BRIERE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean-Louis CARRET, directeur général adjoint (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Christiane CATTIN, adjoint technique (Communauté de communes de la Semine)  
 Madame Ghislaine CHAPEL, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Martine CHAPUIS, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Christian CHARNAY, professeur d'enseignement artistique hors classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Marie-Pierre CHEVAL, directrice des soins (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Dominique CLERC-ROUSSEL, assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Monsieur Patrice COMPERE, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Claude CORNU, agent de maîtrise (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Olivier DARTIGUEPEYROU, manipulateur électroradio de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Jean-François DEGERINE, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de La Roche-sur-Foron)  
 Monsieur Denis DELBECCHI, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Bruno DELCOURT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de communes du Pays Rochois)  
 Monsieur Eric DELERCE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Jean-Yves DERAND, technicien hospitalier (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Danielle DETRAZ, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Pierre DONCHE, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean DOUCET, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Daniel DUCRUET, attaché (Mairie d' Annecy)  
 Monsieur Denis DUPONT, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Bernard DUPUY, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Nicole DUVILLARD, agent des services hospitaliers (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Aline FABRESSE, conseiller socio-éducatif (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur René FERRAGUT-CUCHI, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Gaillard)  
 Madame Claude FERRERO, Sage-femme de classe exceptionnelle (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Christian FONTAINE, agent de maîtrise (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur François FOREL, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Annemasse)  
 Monsieur Pierre-Erick FOURNIER, cadre supérieur de santé (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Christine GANDIA, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Bonneville)  
 Monsieur Rocco GARGANO, agent de maîtrise principal (Communauté de communes du Pays Rochois)

Madame Françoise GARNIER, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Michel GERAT, agent de maîtrise (Mairie de Saint-Gervais)

Monsieur Serge GEROUDET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Lucienne GILBERT, infirmière (Centre hospitalier de la région d'Annecy)

Monsieur André GILLAND, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Nadine GIUSTI, cadre de santé (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)

Monsieur Marcel GONNET, éducateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)

Monsieur Patrick GOY, brigadier-chef principal (Communauté de communes Faucigny-Glières)

Monsieur Robert GRUZ, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Passy)

Monsieur Erick HOTTEGINDRE, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie d'Annecy-le-Vieux)

Madame Catherine JOSSE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Anne JOUVELET, aide-soignante (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)

Monsieur Jean-Luc KAMINSKA, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)

Monsieur Henri KUIJPER-GIRAUDEAU, agent de maîtrise principal (Syndicat mixte du lac d'Annecy)

Monsieur Patrick LACOMBE, agent de maîtrise principal (Mairie de La Clusaz)

Madame Brigitte LANDRAGIN, aide-soignante (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)

Monsieur Guy LAURENT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Bernard LAVOREL, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)

Madame Annick LOUVAT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Isabelle LOUZANI, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)

Monsieur Patrick LUC, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Patrice MANDALLAZ, technicien (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Mireille MARAT, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Catherine MARCHESIN, technicienne de laboratoire (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)

Monsieur Jean-Claude MENOUD, agent de maîtrise principal (Syndicat d'épuration des régions de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains)

Monsieur Christian MEUNIER, agent de maîtrise principal (SDIS 74)

Monsieur Bernard MEYNET, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (Annemasse-Les Voirons agglomération)

Monsieur Alain MICHEL, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Claude MORIN, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Bernard MUGNIER, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Saint-Gervais)

Madame Monique MUGNIER-POLLET, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Bernard PARENT, éducateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)

Madame Marie-José PARIS, aide-soignante (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)

Monsieur Gérard PENDUCCIO, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Jack PETER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Gérard PEYREBRUNE, directeur territorial (Mairie d'Annecy)

Madame Georgette PLAT, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Bernard PRIOURET, directeur général des services (Mairie de Marignier)

Madame Jacqueline PROVENT, aide-soignante de classe exceptionnelle (Centre hospitalier de la région d'Annecy)

Madame Huguette PUGET, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annemasse)

Monsieur Manoël RANGEE, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Jean-Michel REBET, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)

Monsieur Guy REYERO, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)

Monsieur Noël ROLLAND, agent de maîtrise principal (Mairie de Passy)

Monsieur Michel ROSSET, ingénieur principal (SIVOM de la Vallée d'Aulps)

Monsieur Philippe ROSSI, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annemasse)

Monsieur Pascal SAUGE, attaché principal (Mairie d'Annemasse)

Monsieur Eric SAULNIER, agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)

Monsieur Gérard SBAFFO, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Yolaine SECOND, technicienne de laboratoire (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)

Monsieur Philippe SOL, ingénieur en chef de classe normale (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Gilles STABEREI, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Dominique SUARD, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Robert SUISSE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Luc TESTINI, diététicien de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)

Madame Pascale THIEBAUT, éducateur des activités physiques et sportives hors classe (Mairie de Passy)

Monsieur Jacques TRIBOULET, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Philippe VERBOUX, agent de maîtrise principal (Communauté de l'agglomération d'Annecy)

Madame Dominique VIALLET, infirmière cadre supérieur de santé (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)

Monsieur Jean-Luc VINDRET, responsable du service voirie (Mairie de La Clusaz)

Madame Josette VOGENSTAHL, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Monsieur Jean-Louis VUICHARD, technicien supérieur hospitalier (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Monsieur Michel VUILLAUME, infirmier psychiatrique de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)

### MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Pascal ABBE-DECARROUX, agent de maîtrise principal (Communauté de communes du Pays Rochois)  
 Monsieur Denis AIGLOZ, agent de maîtrise principal (Mairie de La Tour)  
 Monsieur Thierry ANCHISI, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Catherine ARMAND, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie d'Annemasse)  
 Madame Martine AUBERT, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Samoëns)  
 Madame Christine AUGUSTE, cadre de santé (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Monsieur Philippe BELIN, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Passy)  
 Monsieur Christian BENALET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Paul BENEDETTI, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Gérard BENOIT, ingénieur principal (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
 Monsieur Dominique BERNARD, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Patricia BERNARD, auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Seynod)  
 Madame Catherine BERNARD, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (OPH d'Ugine)  
 Madame Ginette BERTHET, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Annie BIOLLAY, attaché (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Didier BIOLLUZ, attaché principal – responsable logistique (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Monsieur Thierry BOCHATON, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Philippe BONNIOT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Madame Odile BOSSONNET, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Alain BOUCLIER, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean-Paul BOUVIER, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Martine BRAVARD, rédacteur -chef (SDIS 74)  
 Monsieur Jean-Luc BRETIN, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Isabelle BREYSSE, conseiller socio-éducatif (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean-Paul BRUNOT, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean-Jacques BURNET, animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Chatel)  
 Monsieur Christophe BUTTAY, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Jean-Louis CALAIS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Michel CAUL FUTY, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Josette CAZAUX, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Corinne CHATEL, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Saint-Jeoire)  
 Monsieur Pascal CHATIGNON, agent de maîtrise principal (Syndicat mixte du lac d'Annecy)  
 Madame Paule CHEVRET, aide-soignante de classe exceptionnelle (Centre hospitalier de la région d'Annecy)  
 Madame Marie, Lucette CHHUONG, aide-soignante de classe exceptionnelle (Centre hospitalier de la région d'Annecy)  
 Monsieur Jean CHMIELINSKI, agent de maîtrise principal (Mairie de Faverges)  
 Madame Monique CHRIST, agent de maîtrise (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Monsieur Michel CHRISTIN, agent de maîtrise (Mairie de Bernex)  
 Monsieur Denis COMTE, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Rémy COPPEL, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie des Gets)  
 Madame Françoise CROCHET, aide-soignante (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Monsieur Pascal DANIELO, chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Rumilly)  
 Madame Claudie DANNENMAYER, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Christophe DAUGE, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Gilles DAZZINI, agent de maîtrise (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Marie-Line DE CONTO, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Passy)  
 Monsieur Daniel DECORZENT, ingénieur (Mairie des Gets)  
 Monsieur Stéphane DECROUX, agent de maîtrise (Mairie d'Annecy)  
 Monsieur Michel DELOCHE, agent de maîtrise principal (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur Bernard DELORME, ingénieur principal (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Philippe DELZANT, professeur d'enseignement artistique hors classe (Mairie d'Annemasse)  
 Madame Patricia DIDIER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Serge DORTHE, agent de maîtrise principal (Syndicat mixte du lac d'Annecy)  
 Monsieur Michel DUBUIS, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Huguette DUCHENE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Denis DUCLOS, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)

Monsieur Thierry DUCROCQ, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Bruno DUISIT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Danielle DUPONT, adjoint des cadres hospitaliers (Centre hospitalier Alpes-Léman)  
 Monsieur Gilles DUPRAZ-FRAIZIER, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur Olivier DUPUIS, agent de maîtrise principal (Mairie de Saint-Gervais)  
 Monsieur Jean-Marc ECOEUR, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Morzine-Avoriaz)  
 Monsieur Michel ELLENA, brigadier (Mairie de Chatel)  
 Monsieur Olivier FACILE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Chantal FAVRAT, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Michel FAVRE, technicien (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Eric FELUT, brigadier chef principal (Mairie d' Evian-les-Bains)  
 Monsieur Laurent FERAT, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Dominique FERSTL, agent des services hospitaliers (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Dominique FEUGERE, agent de maîtrise principal (Mairie d' Annecy)  
 Madame Anne-Marie FEUVRIER, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Meythet)  
 Monsieur Daniel FOIN, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Patrick FOREL, agent de maîtrise principal (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Madame Nadine FORET, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Passy)  
 Monsieur Frédéric GABRIEL, agent de maîtrise principal (Mairie d' Evian-les-Bains)  
 Monsieur Michel GAILLARD, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Irène GALLAY, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Rémy GALLAY, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean-Pierre GALLIARI, professeur d'enseignement artistique de classe normale (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Monsieur William GARCIN, professeur d'enseignement artistique hors classe (Mairie de Grenoble)  
 Monsieur Cécil GAUTHIER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Danielle GIRALDO, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Michel GIROD, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Bruno GONIN, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Martine GRACI, Aide-soignante de classe exceptionnelle (Centre hospitalier de Chambéry)  
 Madame Françoise GRILLON, auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Madame Rosette GROSS, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Gisèle GUICHARD, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Annick HARTMANN, assistant socio-éducatif principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Liliane HUSSON, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Passy)  
 Madame Elisabeth JACQUIER, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Marc JANNOT, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Madame Martine JOLIVET, attaché principal (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Philippe JOND, ingénieur (SIDEFAGE)  
 Monsieur Guy JOSSERAND, agent de maîtrise principal (Mairie d' Annecy)  
 Monsieur Eric LABAT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Marie-Hélène LACROIX, assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Annemasse)  
 Madame Anne-Marie LANOVAZ, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Eric LATOUR, professeur d'enseignement artistique de classe normale (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Monsieur Jean-Yves LAVIGNE, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Noël LAVILLET, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Jean-Pierre LE LAY, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Gaillard)  
 Monsieur Bernard LEVET, diététicien (Centre hospitalier Alpes-Léman)  
 Madame Nelly LICITRA, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Saint-Martin-Bellevue)  
 Madame Annick LITZLER, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)  
 Madame Michèle LORGUEILLEUX, infirmière cadre de santé (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Jacques LOSSERAND, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Faverges)  
 Monsieur Gilbert MAESTRINI, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
 Madame Edith MAITRE, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Michel MARQUES, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Annecy)  
 Monsieur Gérard MARTRAIX, ingénieur principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Marie-Paule MAXIT, adjoint administratif (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Monsieur Michel MAZZUCHETTI, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Evian-les-Bains)  
 Monsieur Jean-Jacques MEYRIER, agent de maîtrise principal (Syndicat d'épuration des régions de Thonon-les-Bains et d'Evian-les-Bains)

Madame Francine MICHEL, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Marc MIRAILLES, technicien (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Françoise MORARD, infirmière anesthésiste (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Gisèle MORGEN RENAUD, manipulatrice radio (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Christiane MUGNIER, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Saint-Jeoire)  
 Monsieur Albéric NEGRO, agent de maîtrise principal (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur Jean-Paul ODIAU, directeur d'établissement d'enseignement artistique (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Elisabeth PACCARD, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Guy PALLUD, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Seynod)  
 Madame Marie-Françoise PARAIRE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Monsieur Pierre PAVINET, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Faverges)  
 Monsieur Lucien PEILLEX, agent de maîtrise (Mairie de Bernex)  
 Madame Corine PELLICIER, rédacteur-chef (Mairie d'Annecy)  
 Madame Sylviane PELLUT, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Gérard PERISSOUD, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Jocelyne PERREARD, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Michel PERRET, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Magland)  
 Monsieur Patrick PERRILLAT-COLLOMB, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thônes)  
 Madame Monique PETITJEAN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
 Monsieur Pascal POLUS, agent de maîtrise principal (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Madame Françoise PONCET, aide-soignante de classe exceptionnelle (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Jean-Pierre POREE, agent de maîtrise principal (Syndicat mixte du lac d'Annecy)  
 Madame Michèle PORTIER, responsable du service des ressources humaines (Mairie de Meythet)  
 Monsieur Jean-Michel PREVOST, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Faverges)  
 Monsieur Jocelyn QUILLON, agent de maîtrise principal (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Madame Laurence RAMACCIOTTI, puéricultrice cadre de santé (Mairie d'Annecy)  
 Monsieur Daniel RATISBONNE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de communes Faucigny-Glières)  
 Monsieur Jean-François RAYMOND, professeur d'enseignement artistique de classe normale (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
 Madame Chantal RUBY, conseiller socio-éducatif (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Daniel SAGE, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Denis SEGALLA, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Seynod)  
 Madame Corinne SEIGNOBOSC, diététicienne (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Hélène SELVESTREL, aide-soignante de classe exceptionnelle (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Alain SERVETTAZ, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Didier SEVERINI, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Faverges)  
 Madame Marie-Edwige SEYSSEL, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Gilbert STAPF, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Gaston TOCHON-FERDOLLET, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie du Grand Bornand)  
 Madame Pierrette VERTON, aide-soignante de classe exceptionnelle (Centre hospitalier Alpes-Léman)  
 Monsieur Gérald VINCENSINI, psychologue (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Colette VULLIEZ, infirmière de classe supérieure (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Joël ZANNONI, éducateur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)

#### MEDAILLE D'ARGENT

Monsieur Eric ADAMI, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Véronique AGUILAR, aide-soignante de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Dominique AMAFROID-BROISAT, agent de maîtrise principal (Mairie de Passy)  
 Madame Christel AMIARD, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Gilles ANDREVON, agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy)  
 Madame Francine ARRIGONI, infirmière de 2<sup>ème</sup> grade (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Caroline ATTANUCCI, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Fatimata AW, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Jean-Michel BAGGIO, brigadier chef principal (Mairie d'Evian-les-Bains)  
 Madame Brigitte BALLEZ, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Jean-Marc BARATAY, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Monique BARDET, assistante maternelle agréée (Centre communal d'action sociale de Thônes)

Madame Annie BAUGE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Stéphane BEAUQUIS, agent de maîtrise principal (Mairie de La Clusaz)  
Madame Ghislaine BEAUVOIS, attaché principal (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Laurence BEL, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Hôpitaux du Léman)  
Monsieur Eric BENATAR, attaché principal (Mairie d' Evian-les-Bains)  
Madame Dominique BENAULT, puéricultrice de classe supérieure (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Elisabeth BENZI, ATSEM (Mairie de Lucinges)  
Madame Sandrine BERGER-POULAT, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Marie-Pierre BERNARD, assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d' Annecy)  
Madame Marie-Christine BERNARD, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Publier)  
Monsieur Charles BERNAZ, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Isabelle BERROD, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Seynod)  
Monsieur Frédéric BERTAGNON, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Jean-Michel BERTHIER, rédacteur principal (Mairie de Passy)  
Monsieur Gilles BERTRAND, agent de maîtrise principal (Communauté de communes du Pays Rochois)  
Monsieur Jean-Claude BINET, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Valérie BISSO, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Annemasse)  
Madame Marie BLANC, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Meythet)  
Madame Michèle BOCHATON, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Larringes)  
Monsieur Jean-Marie BODEVING, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Michel BOISSEAUX-BOURGEOIS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Christophe BOITEUX, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Stéphane BONFANTI, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Corinne BONNARD, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Fabrice BONNET, maître-ouvrier (Hôpitaux du Léman)  
Monsieur Denis BONNET, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie du Grand Bornand)  
Madame Valérie BOSSON, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Monsieur Serge BOUCHARDY, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Ludovic BOURGEOUX, technicien (Syndicat mixte du lac d'Annecy)  
Monsieur Luc BOURGUIGNON, agent de maîtrise principal (Mairie de Gaillard)  
Madame Valérie BOUTAUD, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
Monsieur Jean-Robert BOUVIER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Morzine-Avoriaz)  
Monsieur Jean-Michel BRARD, ingénieur principal (Mairie d' Annecy)  
Madame Liliane BRONCHARD, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de communes Faucigny-Glières)  
Monsieur François BUFFET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Liliane BUISSON, directrice territoriale (CNFPT, délégation régionale Rhône-Alpes Grenoble, antenne de Haute-Savoie)  
Madame Sylvie BURNIER, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de La Roche-sur-Foron)  
Madame Elisabeth BUTTET, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Huguette CADET, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Annemasse)  
Madame Sandrine CAVAGNON, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Eric CAVAZZANA, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Brigitte CAZENAVE, Aide-soignante (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
Madame Annie CESCA, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Samoëns)  
Madame Marianne CHAPELLE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Anne, Carole CHARDES, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Christelle CIVIER, attaché territorial (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Eric CLAVEL, technicien (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Yannick COLLETTE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Bonneville)  
Madame Brigitte CONORT, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Chilly)  
Madame Corinne CONTAT, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de La Roche-sur-Foron)  
Madame Marianne CORALLO, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Evian-les-Bains)  
Madame Annick CORDIER, animateur (Communauté de communes Faucigny-Glières)  
Madame Marie-Noëlle COURDIER, aide médico-psychologique de classe normale (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
Madame Christine COURSON, aide-soignante de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
Monsieur Alain CRESTEY, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Seynod)  
Monsieur Jean-Luc CURDY, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Marie-Pierre CURTET, rédacteur (Mairie des Gets)

Madame Anne DEBARNOT, technicienne de laboratoire de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
Monsieur Alain DEBERNARDI, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Philippe DEBORD, ingénieur principal (Communauté de communes du Pays Rochois)  
Monsieur Philippe DECURNINGES, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de communes du Pays d'Evian)  
Madame Mireille DEGENEVE, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Marie, Sylvie DEHESELLE, diététicienne de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
Monsieur Daniel DELACOSTE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie d'Annemasse)  
Monsieur Georges DELALE, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (SIVOM de la Vallée d'Aulps)  
Monsieur Olivier DELUERMOZ, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
Monsieur Bernard DEMOLIS, assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
Madame Maryvonne DEMONT, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Fabrice DESCOMBES, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Martha DIEDERICH, aide-soignante de classe exceptionnelle (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
Madame Nicole DOGNIN, ATSEM (Syndicat intercommunal d'Etercy-Haute-Ville sur Fier)  
Madame Patricia DORGE, assistant socio-éducatif (EPSM de la Vallée de l'Arve)  
Monsieur Pascal DOUINE, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Michaël DRIEU, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Frédéric DROUILLARD, gardien de police municipale (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Monsieur Michel DUCRET, technicien territorial (Mairie de Sillingy)  
Monsieur Alain DUMONT, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
Madame Adeline DUMONT, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Chatel)  
Monsieur Paul DUNAND, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Gilles DUPRAZ, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Stéphane DURAND, agent de maîtrise principal (Syndicat mixte du lac d'Annecy)  
Monsieur Clément DURET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Christelle DUTRUEL, aide-soignante de classe exceptionnelle (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
Madame Genoveva DUTRUEL, cadre de santé (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
Madame Sylvie ECCHER, agent de maîtrise principal (Mairie de Meythet)  
Madame Patricia EHRHART, éducatrice de jeunes enfants (Mairie d'Annemasse)  
Monsieur Eric FASSETTA, rédacteur comptable (Mairie de Sevrier)  
Monsieur Christian FAVRAT, maître-ouvrier principal (Hôpitaux du Léman)  
Madame Dominique FAVRE, adjoint des cadres hospitaliers (Hôpitaux du Léman)  
Madame Michelle FAVRE, aide-soignante de classe exceptionnelle (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
Madame Laurence FAVRE-PETIT-MERMET, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Christine FERREIRO, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Evian-les-Bains)  
Madame Virginie FONTAINE, infirmière (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
Madame Catherine FOURIER, infirmière cadre de santé (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
Monsieur Jean-Michel FRECAUT, professeur d'enseignement artistique de classe normale (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
Madame Maria GABELLA, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
Madame Maryline GARCIN, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de communes du canton de Rumilly)  
Monsieur Hervé GAUBERT, brigadier (Mairie d'Annemasse)  
Monsieur Jean-Marc GELEZ, brigadier chef principal (Mairie de Faverges)  
Madame Francine GEOFFROY, éducateur principal de jeunes enfants (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
Monsieur Pascal GEORGES, agent d'entretien qualifié (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
Madame Valérie GERMAIN, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Christine GIMENO, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Robert GORRIS, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)  
Monsieur Roland GRAF, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Serge GRAND-PERRIN, assistant socio-éducatif principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Laurent GRANDJACQUES, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Les Contamines-Montjoie)  
Madame Sandrine GRIGOLETTO, agent des services hospitaliers (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
Madame Christine GROSDIDIER, auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
Monsieur Eric GRUFFAT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Madame Karine GRUFFAZ, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
Monsieur Patrick GUEFFIER, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Seynod)  
Monsieur Olivier GUERARD, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de l'agglomération d'Annecy)



Monsieur Patrice GUERIN, préparateur gestionnaire réseau (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Yves GUIRAUD, agent de maîtrise (Mairie de Bonneville)  
 Madame Laurence HEULIN, agent des services hospitaliers (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Mylène HEUZE, rédacteur-chef (Communauté de communes de la Côte d'Albâtre)  
 Madame Véronique HOSAMEEA, aide-soignante de classe exceptionnelle (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Denis HUMBERT, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Richard HYVERNAUD, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Bonneville)  
 Madame Régine JAMBOIS, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Corinne JAPPEL, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Ulrich, Sandro JULLIARD, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Bernard KIM, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Seynod)  
 Madame Catherine KRYSTKOWIAK, éducateur de jeunes enfants (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
 Madame Marie-Pierre LAGARDETTE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Rumilly)  
 Madame Rose-Marie LALLIER, rédacteur (Mairie d'Annecy)  
 Madame Murielle LAMURE, infirmière (Centre hospitalier de la région d'Annecy)  
 Madame Christine LAVIGNE-DELVILLE, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Madame Danièle LE CRANE-ROUSSEL, aide médico-psychologique de classe supérieure (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
 Madame Véronique LE FRANC, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Chamonix-Mont-Blanc)  
 Monsieur Didier LEGON, agent de maîtrise (Communauté de communes Faucigny-Glières)  
 Monsieur Pascal LEMETTRE, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Madame Laurence LENORMANT, manipulatrice électroradio de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Isabelle LEROY, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Laurence LESAGE, agent de maîtrise principal (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur Franck LOMBARD, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Thierry MAGNIN, agent de maîtrise (Communauté de communes de la Semine)  
 Madame Véronique MANGIN, éducateur principal de jeunes enfants (Mairie d'Annecy)  
 Madame Josiane MANIGLIER, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Christine MARETTI, attaché principal (Communauté de communes de la Semine)  
 Madame Noëlle MARGAROLI, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Madame Anita MAROTTE, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Sylvie MATTEL, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Les Contamines-Montjoie)  
 Madame Monique MAULAZ, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Martine MENUZ, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Meythet)  
 Monsieur Olivier MERCIER, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Madame Arlette METRAL, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Madame Sylvie MONTAZ, auxiliaire de soins principal (Mairie de Passy)  
 Madame Isabelle MORISSEAU, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Madame Martine MOUTHON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Madame Françoise MUGNIER, assistant socio-éducatif principal (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur Eric MUGNIER, agent de maîtrise principal (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Emmanuel MUSSOT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Maria NAVILLE, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de communes du Pays Rochois)  
 Madame Noëlle NEMER, assistante maternelle (Mairie de Seynod)  
 Madame Claudette OLLIER, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Chamonix-Mont-Blanc)  
 Monsieur Stéphane OURAMDANE, agent de maîtrise principal (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
 Madame Aline PANDRAUD, puéricultrice cadre de santé (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Gilles PASCAL, ingénieur (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Noël PASQUALINI, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Bonneville)  
 Madame Laurence PECORARO, agent spécialisé des écoles maternelles (Mairie d'Annecy-le-Vieux)  
 Monsieur Jean-Paul PESCHAUD-FERRAND, ingénieur (Mairie de Morzine-Avoriaz)  
 Monsieur Stéphane PHILIPPE, assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Annemasse)  
 Monsieur Christian PIC, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Syndicat mixte du lac d'Annecy)  
 Monsieur Louis PICCOT-CREZOLLET, agent de maîtrise (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Corinne PICOT, auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie d'Annecy)  
 Madame Denise PINGET, ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Bonneville)  
 Monsieur Eric POLLET, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Seynod)  
 Monsieur Gilles PONTICELLI, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d'Evian-les-Bains)  
 Monsieur Olivier PROST, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Fillinges)  
 Madame Marie, Hélène PUGNAT, aide-soignante de classe supérieure (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Sophie PUISSANT, auxiliaire de puériculture (Mairie de Meythet)  
 Madame Sabine QUESDEVILLE, attaché territorial (Conseil général de la Haute-Savoie)

Madame Bernadette RASSAT, rédacteur (Mairie de Rumilly)  
 Monsieur René REVILLOD-BUSQUET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de communes Faucigny-Glières)  
 Madame Corinne RICHER, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Madame Roselyne ROBIN, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Damien ROCHER, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Samoëns)  
 Madame Joëlle ROGIER, agent des services hospitaliers qualifié (EHPAD la Roselière, EPISMS du Bas-Chablais)  
 Madame Françoise ROLLY, sage-femme (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Mireille ROUX, auxiliaire de puériculture (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Fabienne ROY, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Benoît RUAUD, brigadier chef principal (Mairie d' Annemasse)  
 Madame Evelyne RUFFIER, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie d' Evian-les-Bains)  
 Madame Sylvie SAULNIER, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Gaillard)  
 Monsieur Philippe SAVINEAU, masseur kinésithérapeute (Hôpital intercommunal Sud-Léman-Valserine)  
 Madame Line SERMONET, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Annemasse-Les Voirons agglomération)  
 Monsieur Pierre SEVE, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Isabelle SEVIN, assistante médicale administrative (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Paul SOMMERFELD, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Alex TAGAND, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Madame Viviane TCHENG, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Madame Isabelle TISSOT, infirmière (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Monsieur Jean-Louis TOCHON-FERDOLLET, agent de maîtrise (Mairie de Bonneville)  
 Monsieur Christophe TORION, professeur d'enseignement artistique de classe normale (Communauté de l'agglomération d' Annecy)  
 Madame Jeannine TRABICHET, maître-ouvrier (Hôpitaux du Léman)  
 Monsieur Yann TRASBOT, éducateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de l'agglomération d' Annecy)  
 Madame Marie-Laure TROUILLET, agent des services hospitaliers (Hôpitaux du pays du Mont-Blanc)  
 Madame Murielle VALENTIN, adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Madame Patricia VASSEUR, assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de l'agglomération d' Annecy)  
 Madame Valérie VERGOZ, éducatrice chef de jeunes enfants (Mairie de Cran-Gevrier)  
 Monsieur Pascal VIGNAND, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Joseph VITTET, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Claude VITTUPIER, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Mairie de Thônes)  
 Monsieur Patrice VIVIER, ingénieur en chef de classe exceptionnelle (Conseil général de la Haute-Savoie)  
 Monsieur Lionel VOLANT, attaché territorial (Mairie de Thonon-les-Bains)  
 Monsieur Rémo VONO, éducateur principal de 2<sup>ème</sup> classe (Communauté de l'agglomération d' Annecy)  
 Monsieur Jean-Michel VUAGNAT, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (SDIS 74)  
 Madame Christine WILLERVAL, cadre socio-éducatif (Centre hospitalier de Chambéry)  
 Madame Aline ZANGER, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Communauté de communes du canton de Rumilly)  
 Madame Jacqueline ZUCCALLI, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (Conseil général de la Haute-Savoie)

Article 3: Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

*Pour le Préfet,  
 la sous-préfète,  
 directrice de cabinet,*  
**Anne Coste de Champeran**



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013017-0002**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 17 Janvier 2013**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DC direction du cabinet  
cabinet**

Médaille d'honneur régionale, départementale  
et communale : arrêté complémentaire à  
l'arrêté n ° 2012354-0007 du 19 décembre  
2012 - promotion du 1er janvier 2013



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction du cabinet  
Bureau des affaires générales  
Références : (BAG / KL)

Annecy, le **17 JAN. 2013**

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté n° 2013017-0002**  
**complémentaire à l'arrêté n° 2012354-0007 du 19 décembre 2012**  
**attribuant la médaille d'honneur régionale**  
**départementale et communale - Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

VU le décret 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet;

**A R R E T E**

Article 1: L'arrêté n° 2012354-0007 attribuant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale est complété comme suit :

Page 6 : MEDAILLE DE VERMEIL

Monsieur Gilles PUISSANT, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, (mairie de Meythet)

Article 2: Monsieur le secrétaire général et madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
la directrice de cabinet

Anne Coste de CHAMPERON



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n °2013042-0003**

**signé par Voir le signataire dans le document  
le 11 Février 2013**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DC direction du cabinet  
cabinet**

Actes de courage et de dévouement - Médaille  
de bronze à monsieur Sébastien GIACOBI.

**PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE**

Préfecture

Annecy, le 11 FEV. 2013

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Références : KL

Le préfet de Haute-Savoie

Affaire suivie par M. LAMSAADI  
04 50 33 61 10  
pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr

Arrêté n° 2013 **042-0003**  
**attribuant des récompenses**  
**pour actes de courage et de dévouement**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret N° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des médailles pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de madame la directrice de cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à monsieur Sébastien GIACOBI, adjudant à l'école militaire de haute-montagne de Chamonix, pour avoir, au péril de sa vie, le 12 juillet 2012 au Mont-Maudit (74), porté secours à plusieurs personnes victimes d'une avalanche.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet



Georges-François LECLERC



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2012317-0003**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 07 Novembre 2012**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DCRL direction des relations avec les collectivités locales  
BAE- CF bureau des affaires européennes et des concours financiers**

Labellisation relais de service public (RSP) du  
guichet multi- accueil de Faverges -  
Communauté de communes du pays de  
Faverges



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture  
Direction du contrôle des collectivités  
locales et des affaires européennes

Annecy, le 07 NOV. 2012

Bureau des affaires européennes et des concours financiers

Réf: BAE- CF - VS

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté n° 2012312-0011**  
portant attribution d'une subvention de l'Etat accordée au titre  
du **fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (F.N.A.D.T.)**  
**Communauté de communes du Pays de Faverges**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
- VU la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n° 95-115 du 4 février 1995, modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- VU le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement modifié par le décret n° 2003-367 du 18 avril 2003 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 12 juillet 2012, portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU Le dossier de demande de subvention FNADT présenté par la communauté de communes du Pays de Faverges le 20 septembre 2011
- VU L'arrêté portant labellisation « relais de service public » du guichet d'accueil polyvalent de la communauté de communes du pays de Faverges ;
- VU L'avis favorable émis par l'instance technique de programmation régionale en date du 25 septembre 2012
- VU La MADI AE 200070934 du 3 octobre 2012 pour un montant de 10.000 € (dix-mille euros)
- SUR proposition de Monsieur le secrétaire général ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'État attribue à la communauté de communes du Pays de Faverges une subvention F.N.A.D.T. d'un montant de **10 000 €** (dix mille euros) en soutien au fonctionnement du **relais de service public de Faverges pour l'année 2012.**



## **ARTICLE 2 :**

La dépense subventionnable est composée commé suit :

- salaires : 58 500 €
- affichage dynamique : 2 442,65 € HT

## **ARTICLE 3 :**

Cette subvention est imputée sur les crédits inscrits au chapitre 0112 - article 02 du budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (D.A.T.A.R) - volet territorial du CPER 2007-2013 (autres démarches)

## **ARTICLE 4 :**

Le délai d'exécution de l'opération est de **12 mois** (année 2012)

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté vaut engagement de la dépense qui sera mandatée en un seul versement à la signature de l'arrêté.

## **ARTICLE 6 :**

Justificatif de réalisation :

Dans le délai de six mois après l'échéance, le titulaire adressera à la préfecture de La Haute-Savoie, en qualité de service instructeur, les pièces suivantes :

- un compte rendu financier global accompagné des justificatifs détaillés de réalisation ;
- un compte rendu faisant état du déroulement de l'action ainsi que du respect des obligations définies dans la convention cadre signée le 18 septembre 2012 entre les différents partenaires du relais de service public.

Au-delà de ce délai, si les pièces n'ont pas été fournies, le préfet de la Haute-Savoie engagera la procédure de reversement de la totalité de la somme versée.

## **ARTICLE 7 :**

Le service instructeur (la préfecture de la Haute-Savoie - service des affaires européennes et des concours financiers - rue du 30ème Régiment d'Infanterie - BP 2332 Annecy Cedex - ☎ 04.50.33.60.91), s'assurera au vu des pièces présentées par le maître d'ouvrage, de l'exécution de l'opération et de sa conformité avec les caractéristiques décrites dans le dossier de demande de subvention et l'annexe technique et financière jointe au présent arrêté.

Le bénéficiaire, maître d'ouvrage s'engage à fournir tout renseignement sur les éléments techniques et comptables relatifs à l'opération réalisée, notamment dans le cadre des *opérations de contrôle diligentées par l'administration*. Les documents justificatifs doivent être conservés 10 ans par le titulaire qui s'engage à faciliter la vérification sur pièces et sur place de l'exactitude de ces renseignements.

## **ARTICLE 8 :**

Si pour une raison quelconque le maître d'ouvrage se trouvait empêché de réaliser l'opération partiellement ou en totalité, *il en avisera immédiatement Monsieur le préfet.*

La subvention pourra faire l'objet d'une réduction, d'une annulation, voire d'un reversement dans les cas suivants :

- si l'objet de la subvention ou/et l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation ;
- si le cumul des aides publiques directes dépasse le taux maximum autorisé de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le bénéficiaire ;
- si le projet n'a pas connu un commencement d'exécution dans les 24 mois à compter de la date de notification de la subvention.

#### **ARTICLE 9 :**

*Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'évaluation de l'opération par l'administration ou par tout autre organisme qu'elle aura mandaté.*

L'administration se réserve le droit de publier tout ou partie des rapports qui lui sont remis.

Le bénéficiaire s'engage à participer à la demande de l'administration à toute opération d'information visant à faire connaître les résultats de l'action engagée dans le cadre du présent arrêté.

#### **ARTICLE 10 :**

Le bénéficiaire s'engage à assurer la **publicité de la participation de l'Etat** de manière visible et explicite. La mention « **opération soutenue par l'Etat – Fonds national d'aménagement et de développement du territoire** » devra figurer par voie d'affichage.

#### **ARTICLE 12 :**

Le préfet, le directeur départemental des finances publiques et le président de la communauté de communes du Pays de Faverges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Christophe Noël du Payrat

**ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE**  
**FNADT- CPER 2007-2013 - RSP**

Porteur du projet : la communauté de communes du pays de Faverges

Opération : relais de service public

Description et objectifs de l'opération :

La communauté de communes du Pays de Faverges a mis en place un guichet d'accueil polyvalent qui est destiné à accueillir, orienter les usagers dans leurs démarches liées aux prestations sociales et d'aide au retour à l'emploi.

Les objectifs :

- aider les usagers dans leurs relations avec les techniciens et spécialistes des administrations et organismes publics ;
- expliquer les principes des réglementations ;
- préparer et organiser les RDV – mise en place de visio entretien ;
- mettre à disposition des usagers l'outil informatique et téléphonique ;
- aider à la constitution des dossiers, à leur transmission aux administrations et organismes concernés.

Partenaires associés au projet : - conseil général de la Haute-Savoie ;  
- pôle emploi de la Haute-Savoie ;  
- mission locale jeune.

Description du projet :

- frais de personnel - 2 ETP ;
- un affichage dynamique.

\* régime fiscal de l'opération : TVA non récupérable

Dépenses	TTC*	Recettes	
<u>Dépenses de fonctionnement</u> :		FNADT	10 000,00 €
frais de personnel (salaires et charges annuels)	58 500,00 €	Autofinancement	50 942,65 €
Affichage dynamique	2 442,65 €		
<b>Total</b>	<b>60 942,65 €</b>	<b>Total</b>	<b>60 942,65 €</b>



PREFECTURE HAUTE- SAVOIE

## **Arrêté n ° 2013042-0002**

**signé par voir le signataire dans le document  
le 11 Février 2013**

**74\_préfecture de la Haute- Savoie  
DCRL direction des relations avec les collectivités locales  
BCLB bureau des contrôles de légalité et budgétaire**

Arrêté approuvant la modification des statuts  
du syndicat intercommunal d'aménagement du  
Borne

**PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE**

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annecy, le 11 février 2013

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/CL

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté n° 2013042-0002**

approuvant la modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie;
- VU l'arrêté préfectoral n°88/95 du 26 janvier 1988 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne;
- VU la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne en date du 5 décembre 2012 proposant la modification des statuts;
- VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :
- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| ➤ BONNEVILLE                | 17 décembre 2012 |
| ➤ ENTREMONT                 | 14 décembre 2012 |
| ➤ LE GRAND-BORNAND          | 19 décembre 2012 |
| ➤ PETIT-BORNAND-LES-GLIERES | 18 décembre 2012 |
| ➤ SAINT JEAN DE SIXT        | 30 janvier 2013  |
| ➤ SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY  | 19 décembre 2012 |
- approuvant les modifications statutaires proposées ;
- SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie;

## ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne est modifié comme suit :

« Il est constitué un syndicat intercommunal des communes riveraines du Borne et de ses affluents ayant pour compétence :

- les études d'aménagement hydraulique du Borne et de ses affluents
- les travaux d'aménagement hydraulique
- les travaux d'entretien du Borne et de ses affluents
- la participation au financement et à la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Arve, dont le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses abords est la structure porteuse
- l'établissement d'un schéma d'aménagement du Borne et de son mécanisme de financement
- la mise en oeuvre d'une politique foncière visant à lui assurer l'acquisition des berges nécessaires à l'accomplissement de ses missions
- la lutte contre la pollution dans le Borne et ses affluents
- la protection de la faune piscicole existante et son développement
- la protection des paysages pour la préservation du patrimoine naturel et sa mise en valeur touristique, hors aménagements, sauf pour les aménagements relevant de l'intérêt syndical et tels que défini au schéma d'aménagement du Borne
- la sensibilisation de la population par tous moyens de communication aux différentes missions du syndicat. »

Article 2 : L'article 4 des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne est modifié comme suit :

« La contribution de chacune des collectivités est calculée en fonction de trois critères et suivant la formule ci-après .

Les critères sont pour chacune des communes membres :

- le linéaire des berges,
- la population DGF,
- le potentiel fiscal,

chacun de ces critères pesant pour un tiers.

La formule est :  $C = 1/3 \times \left( \frac{LB}{LBT} + \frac{P}{PT} + \frac{PF}{PFT} \right)$ , dans laquelle :

*C* est la part contributive de la collectivité

*P* est la population DGF de la collectivité

*PT* est la population DGF totale des 6 communes riveraines

*LB* est le linéaire des berges de la collectivité

*LBT* est la longueur totale des deux berges sur les 6 communes

*PF* est la valeur du potentiel fiscal par habitant au sens de la population DGF de la collectivité

*PFT* est la somme des potentiels fiscaux par habitant des 6 communes, au sens de la population DGF.

Les chiffres de la population DGF et du potentiel fiscal à prendre en compte sont ceux figurant sur la fiche individuelle de la DGF de l'année N notifiée par les services fiscaux à chaque commune. »

Article 3 : L'article 8 des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne est modifié comme suit :

« Le comité du syndicat ne pourra pas engager la réalisation de travaux sans l'accord des 2/3 des représentants des communes ».

Article 4 : Les statuts modifiés restent annexés au présent arrêté .

Article 5 :

- M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement du Borne ;
- MM. les maires des communes concernées,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet

LE PRÉFET  
LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



Christophe Noël du Payrat

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de l'article 15 du décret n°2011-1202 du 28/09/2011, à peine d'irrecevabilité, la requête devant le Tribunal Administratif devra être accompagnée d'un timbre fiscal de 35 euros à moins que le requérant ne bénéficie de l'aide juridictionnelle